

## 8<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 26 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation :  
le 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six  
et le jeudi vingt-six mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Muriel CATALA pouvoir à Pierre MATHIEU

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

### Objet : Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux qui a eu lieu le 15 mars 2026 et installation du conseil municipal le 21 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par vote à main levée, **à l'unanimité**, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
<i>COMMISSAIRES DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE ET INSCRITS AUX ROLES DES IMPOTS LOCAUX DE LA COMMUNE</i>	
1 MEGIER Philippe	1 BALLIER Pierre
<i>COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE</i>	
2 LAVASTRE Norbert	2 MILESI Bertrand
3 PLUTINO Antoine	3 PLUTINO François
4 ALLEMAND Jean Paul	4 FREDJ Frédéric
5 FRAC Valérie	5 MARTINEZ Michel
6 JALLIFFIER-ARDENT Catherine	6 LAGIER Michel
7 REBOULET Franck	7 LE ROUSSEAU Nicole
8 MENVIEL Gérald	8 COLETTE Joseph
9 TOLETTI Patrick	9 BARTHE Jacques
10 JUSTAMOND Mireille	10 GRAS Gisèle
11 MOUSSU Laurent	11 SABRAN Chantal
12 ANGELI Yannick	12 GILLES Geoffray

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL